

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Proposition d'organisation de la filière laitière demain Evolution des systèmes de production

Dans un contexte laitier très difficile avec en perspective la sortie des quotas en 2015, la Chambre d'agriculture du Finistère a mené une réflexion sur l'organisation de la production demain. Elle tire plusieurs enseignements de la situation de différents pays laitiers et intègre dans son analyse les outils actuellement proposés par le projet de Loi de Modernisation Agricole.

La Chambre d'agriculture réaffirme que la régulation à l'échelle européenne est le préalable indispensable à toute organisation de la filière. La situation de l'Allemagne nous montre bien que si les autres pays de l'Union européenne ne régulent pas leur production, une maîtrise franco-française aura peu d'impact.

Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture du Finistère propose une organisation centrée sur les producteurs et qui se décline à plusieurs niveaux. A l'échelle des bassins de production (ex : Grand Ouest), elle propose la mise en place d'organisations de producteurs (OP) en lien avec chaque transformateur. Les OP d'un bassin de production seraient regroupées dans une association d'organisations de producteurs (AOP). Ces AOP feraient partie du collège « production » de l'interprofession laitière.

Dans ce dispositif, l'interprofession est chargée de définir les contrats-types et les guides de bonnes pratiques contractuelles. Elle diffuse les indices de tendance des marchés et constitue un cadre de discussion sur l'adaptation de l'offre à la demande.

Les OP négocient les éléments essentiels des contrats en matière de volume et de prix. Elles assurent également la mise en place des relations contractuelles négociées collectivement.

L'AOP constitue un lieu d'échange entre les OP afin notamment, d'atténuer les fluctuations liées au marché. Elle veille à l'harmonisation des disciplines de production. Elle met en place des mesures professionnelles de prévention et de gestion des crises avec éventuellement des possibilités de co-financement communautaires. Elle assure la coordination des politiques et des conditions générales de vente du lait.

Une commission de médiation, sous l'autorité des pouvoirs publics, jouerait un rôle d'arbitrage essentiel en apportant les garanties les plus élevées possibles sur la mise en place des contrats et l'objectivité des indicateurs de volume et de prix.

Parallèlement à ce dispositif, l'avenir des producteurs passera simultanément par la poursuite de la maîtrise des coûts de production. L'éclatement du parcellaire, constaté dans certains agrandissements d'exploitation, est contre-productif. Dans ce contexte, la Chambre d'agriculture du Finistère prône l'urgence d'une réorganisation foncière et proposera dans les prochains mois avec les autres Chambres d'agriculture de Bretagne, une campagne d'information et d'actions sur le sujet.

L'efficacité de la réorganisation foncière pose implicitement la question réglementaire de la déconnexion du lien entre le quota laitier et le foncier. Dès à présent, il importe d'expertiser cette hypothèse afin de se préparer à l'échéance 2015.